

Crédit à l'intérêt hypothécaire

de programmes qui sont essentiels comme la création d'emplois. Je ferai remarquer que pour acquérir une propriété, payer des hypothèques, il faut encore avoir un emploi. Je pense que si l'on se réfère aux statistiques de l'an dernier, on constate que par une stratégie de création d'emplois mise en vigueur par le gouvernement libéral, l'ancien gouvernement avait réussi à réduire le taux de chômage de façon continue pendant 12 mois consécutifs. Au moment où l'adoption de cette mesure est imminente, mais pas encore en vigueur, nous avons constaté, selon les dernières statistiques, que le taux de chômage recommençait à augmenter. Comme le rapportait le «Toronto Real Estate Board», ce n'est pas là la mesure susceptible de diminuer le taux de chômage puisque, à l'heure actuelle, les besoins n'existent pas dans ce secteur.

Je crois qu'à l'heure actuelle, monsieur le président, si l'on voulait consacrer des sommes au domaine du logement, ce sur quoi l'opposition officielle serait d'accord, c'est qu'il faudrait améliorer ce programme et présenter des amendements importants au projet de loi. Et selon les désirs du très honorable premier ministre, j'aimerais faire une proposition sur des modifications à apporter. J'y reviendrai lors de son étude article par article. Mais je voudrais permettre au gouvernement de réfléchir à cette mesure et d'en estimer la valeur afin de pouvoir accepter les amendements en temps opportun.

J'aimerais que l'on puisse redistribuer l'argent de ce budget de façon équitable, que les sommes prévues dans ce programme soient versées d'abord aux personnes qui en ont le plus besoin. Je rappelle toujours que je n'exclus pas les propriétaires de bungalows, de maisons unifamiliales de cette mesure, pas plus que je ne m'attaque à ceux qui font partie de la classe dite privilégiée de la société. Je crois qu'ils ont droit à des bénéfices. Le gouvernement sait que le parti libéral a toujours préconisé des mesures universelles et que la notion de sélectivité est plutôt une mesure philosophique sur le plan conservateur.

A partir de ce raisonnement et à partir d'une philosophie libérale qui veut qu'un programme s'adresse à l'ensemble de la société, je pense que celui dont il est question pourrait être corrigé de façon à prévoir que les personnes âgées qui paient plus de 25 p. 100 de leurs revenus puissent avoir accès à ce programme par une allocation au logement. Également, je pense que 51 p. 100 des familles monoparentales, qui paient déjà 30 p. 100 de leurs revenus, devraient avoir accès à des sommes prévues à ce programme. De plus, les individus—et je ne voudrais pas que ce gouvernement pense que cette mesure s'adresse uniquement à des familles, à des personnes âgées—les individus qui possèdent des propriétés ou qui sont locataires devraient avoir accès à ce programme.

Je crois que le gouvernement devrait concentrer son étude dans les semaines à venir pour distribuer les sommes d'argent qui sont prévues ou des sommes moindres, s'il veut être réaliste, étant donné la conjoncture actuelle, en donnant aux locataires une allocation qui couvrirait 50 p. 100 du loyer pour toutes les personnes dont le loyer dépasserait 25 p. 100 de leurs revenus, avec un maximum évidemment de \$1,200 par année. De cette façon, monsieur le président, on pourrait redistribuer les sommes prévues dans ce programme plus équitablement sur le plan individuel, sur le plan familial, sur le plan régional, puisqu'on se souviendra, comme je l'ai dit tantôt, que le Québec reçoit un traitement totalement inéquitable dans cette

mesure, et je suppose que le gouvernement n'a pas l'intention de punir les Québécois pour ne pas avoir voté progressiste conservateur, puisqu'ils continuent à payer leurs taxes depuis les élections.

Monsieur le président, j'aimerais rappeler au premier ministre que lorsqu'une pareille mesure a été annoncée par son parti le nôtre ne s'y est pas opposé. De plus j'aimerais lui dire que la formule de déduction n'était pas équitable et causait encore plus de distorsions et d'injustices. Au moment où un gouvernement entre en fonction, il doit établir des priorités, tout en tenant compte de ses promesses électorales. Lorsque je constate, monsieur le président, que les allocations familiales sont menacées, que les gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage sont menacés également de les voir diminuer, que les pensions de la sécurité de la vieillesse sont examinées scrupuleusement, que les programmes de création d'emplois sont abandonnés, je me pose de sérieuses questions sur les priorités du gouvernement. Je me demande si finalement ce programme n'est pas nettement entraîné par l'obligation de remplir une promesse électorale, puisque de toute façon, à l'heure actuelle, le gouvernement n'a pu en tenir aucune.

Cette semaine, au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, je faisais remarquer au ministre qu'une mesure dans le domaine du logement doit s'inscrire dans une politique nationale, et non être des pièces, présentées une par une, sans cohésion, et que j'aurais beaucoup mieux accepté d'étudier un Livre blanc sur l'habitation, une proposition de logement qui tiendrait compte de tous les citoyens de ce pays, que d'avoir à adopter une loi qui s'attaque à une portion infime de la société, payée par toute la société.

Je rappellerai au gouvernement qu'il a été élu pour tous et chacun, et que s'il veut revenir devant l'électorat et prouver qu'il est le bon gouvernement qu'il prétend être, et je crois que nous avons amplement prouvé depuis quelques semaines que nous avons voulu contribuer à aider ce gouvernement à mieux servir les Canadiens, il devra modifier ce projet de loi de façon à inclure tous les citoyens qui ont besoin d'habitations. Je pense qu'à l'heure actuelle, monsieur le président, les citoyens de la circonscription de Mercier ne pourront pas s'appuyer aux prochaines élections s'ils savent que leur député a appuyé une mesure aussi discriminatoire. Ils savent que, dans leurs logements, à l'heure actuelle, ils ne peuvent bénéficier d'allocations spéciales, même s'ils paient déjà des sommes exorbitantes ou trop importantes pour avoir un logement. Je pense que l'accès à la propriété et à une propriété de bonne qualité est un droit fondamental pour tous les Canadiens, et par là, monsieur le président, je crois que les citoyens du Québec ont droit de s'attendre à une mesure, à un projet de loi qui pourra satisfaire à leurs besoins, de même qu'à ceux des autres.

● (1650)

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet du bill C-20 parce que le sujet m'intéresse. Je crois que c'est un bill qui aura de grandes conséquences qui marque l'avènement d'un nouveau mode de pensée. Essentiellement, il réduit le pouvoir immense qu'a le gouvernement central à Ottawa pour le ramener au niveau local où il aurait dû demeurer.

En examinant le cours des événements survenus au Canada depuis 25 ans, on s'aperçoit que le pouvoir du gouvernement